

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2018

INTERDICTION VIOLENCES ÉDUCATIVES - (N° 1414)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 15

présenté par

M. Breton, M. Le Fur, M. Ramadier, M. Hetzel, Mme Genevard, M. de la Verpillière, M. Bazin et
M. de Ganay

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet de l'éducation est un sujet crucial. C'est le fondement de notre société. Il faut dépasser le débat qui dirait que l'on est pour ou contre l'initiative proposée par cette proposition de loi.

Il faut d'abord rappeler les conceptions de notre société, à savoir est-ce les parents les premiers éducateurs de leurs enfants ?

Cette proposition de loi dépasse largement le cadre de la subsidiarité.

Elle supprime des moyens d'action en matière d'éducation.

Mais par-dessus tout, il s'agit d'une ingérence de l'État qui s'immisce dans le comportement des familles.

C'est pourquoi il convient de supprimer cet article.